

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/04/15-24	GEMAPI : Animation 2024
Date et heure de la séance	15 avril 2024- 18h30
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	9 avril 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	7
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE-MALAUURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX	Andrée BROUSSE
Elisabeth BALADUC	Béatrice CARTAYRADE
Edwige ZANCHI	Jean Jacques VAISSIER
Maryse BONNET	Jacques SERRAT
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
François POUCHOT	Jean Pierre SOULIER

Pouvoir donné à :

Absents :

Raymonde THESSANDIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/04/15-24

GEMAPI : Animation 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle des bassins hydrographiques de l'Auze et de la Sumène, Sumène Artense communauté est chef de file de l'entente intercommunale associant les Communautés de communes du Pays Gentiane, du Pays de Mauriac, du Pays de Salers et Sumène Artense communauté.

Le poste de technicien rivière est mutualisé entre les différents EPCI. Dans ce cadre une convention a été signée pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans pour la réalisation du diagnostic.

Cette dernière a été prolongée par avenants successifs pour les années 2022, 2023 et jusqu'à la création du futur syndicat de rivière afin de finaliser le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et sa mise en œuvre, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, via la mise en place d'une Déclaration d'intérêt Général (DIG).

L'année 2024 sera consacrée à la structuration syndicale après validation des membres du COPIL de l'Entente et EPCI concernée mais également au démarrage du PPG et travaux en concertation avec les propriétaires riverains.

Pour la réalisation de cette mission en 2024, un poste à temps plein est mutualisé et réparti à 71% pour le technicien rivière et 29% pour le poste d'encadrement.

Ce fonctionnement est particulier du fait que le technicien assure les missions d'animateur du site Natura 2000 "Entre Sumène et Mars" à hauteur de 0.29 ETP.

Pour déposer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers, il est nécessaire de valider le plan de financement pour l'année 2024 :

Dépenses			Coût HT
Salaires, charges			54 280,49 €
Frais liés au déplacement (hors amortissement du véhicule)			1 800,00 €
Amortissement du véhicule "rivière"			1 817,14 €
Frais indirects (sur la base de 20% des frais salariaux) y compris matériel informatique, téléphone...			10 856,10 €
TOTAL HT			68 753,73 €
Recettes	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Agence de l'Eau Adour Garonne	68 753,73 €	50%	34 376,86 €
Conseil Départemental 15 (frais salariaux Technicien et frais indirects sur la base de 10% des frais salariaux du technicien)	30 936,24 €	20%	6 187,25 €
Conseil Départemental 15 (frais de déplacements)	5 500,00 €	10%	550,00 €
CCSA participation à l'amortissement du véhicule	1 817,00 €	50%	908,50 €
EPCI Partenaires			26 731,12 €
<i>dont CCSA</i>		25%	6 682,78 €
<i>dont CCPG</i>		25%	6 682,78 €
<i>dont CCPM</i>		25%	6 682,78 €
<i>dont CCPS</i>		25%	6 682,78 €
Total HT			68 753,73 €

Il est rappelé que les frais de fonctionnement sont partagés de manière égale entre les 4 EPCI (soit 25% pour chaque) conformément à la clé de répartition validée dans la convention initiale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'animation pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE M. le Président à demander les subventions aux financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne et Département du Cantal) et signer tous les actes y afférent ;**
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0


Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 15 avril 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
1 av. du crém. Gabon
0953
15200 MAURIAC
PAYS DE MAURIC
Jean-Pierre SOULIER



Conseil communautaire